Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_157-DE

DCM DU 4 JUIN 2026

**Dossier suivi par :**
*Direction générale*
*direction.generale@ville-liffre.fr*

DCM N° : *2026.157*

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **4 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle Méliès (Espace intergénérations, rue des écoles), la salle du Conseil en mairie étant actuellement indisponible.

Date de convocation : 29 mai 2026 - Date d'affichage : 8 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

24 présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON (à partir de la DCM 2026-157), Alain CLÉRY, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD et Merlene DESILES.

5 excusés : Messieurs Christophe GAUTIER, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Elsa RUCKERT et Julie AUBAUD.

5 pouvoirs : Messieurs Christophe GAUTIER (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY (qui a donné pouvoir à Anne BOUCARD) et Mesdames Elsa RUCKERT (qui a donné pouvoir à Karen CHESNAIS-GIRARD) et Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES).

Secrétaire de séance : Valentin LEMIÈRE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_157-DE

# MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'avis favorable du comité social territorial,

Anne-Laure OULED-SGHAÏER, 1ère adjointe en charge des Solidarités, Ressources humaines, égalité femme-homme, Gens du voyage, explique qu'il est nécessaire d'adapter les effectifs aux besoins réels de la collectivité et que dans ce cadre, il est proposé de procéder à :

- La suppression de 5 postes inscrits au tableau des emplois et des effectifs.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) visant à assurer une adéquation entre missions, ressources et organisation des services.

Les postes concernés sont :

- Un poste de Gestionnaire facturation rattaché au service administratif de la Direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse : Vacant suite au départ à la retraite de l'agent·e occupant ce poste, il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les missions ont été réparties entre les deux autres agents de ce service.

- Un poste d'Agent·e d'accueil au service des prestations administratives à la population à temps non complet (30/35ème) : L'agent·e qui occupait ce poste est aujourd'hui placé·ee en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er août 2022. Il est proposé de supprimer ce poste devenu sans objet au regard de l'organisation actuelle du service.

- Un poste de Cuisinier·ère rattaché au service de la restauration : Vacant suite à la mutation externe de l'agent·e occupant ce poste. Compte-tenu du transfert du portage de repas à l'intercommunalité, ce poste devenu sans objet au regard de l'organisation actuelle du service.

- Un poste d'Agent·e de restauration rattaché au service de la restauration : Vacant suite au départ à la retraite de l'agent·e occupant ce poste. Compte-tenu du transfert du portage de repas à l'intercommunalité, ce poste est devenu sans objet au regard de l'organisation actuelle du service.

- Un poste d'Assistant·e de la Direction Générale des services et des élu·e·s rattaché à la Direction Générale des services : Suite à la mutation de l'agent·e occupant ce poste, il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement. Les missions ont été réparties au sein de la Direction.

Ces suppressions de postes n'entraînent aucune mesure de mobilité interne contrainte ni suppression de missions. Elles visent uniquement à ajuster le tableau des effectifs afin de le mettre en cohérence avec les besoins réels et la structuration des services.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_157-DE

Pour rappel, la décision de suppression doit nécessairement faire l'objet d'une délibération. En effet, l'organe délibérant, seul compétent pour créer les emplois l'est également pour les supprimer.

- La transformation de deux emplois permanents

Pour rappel, la transformation d'un emploi constitue une mesure par laquelle une collectivité modifie les caractéristiques d'un poste initialement fixées lors de sa création. Cette démarche vise à adapter l'organisation des services publics aux besoins évolutifs de la collectivité.

Lorsqu'une modification d'emploi est jugée substantielle, c'est-à-dire qu'elle affecte de manière significative les éléments essentiels de l'emploi, la collectivité est tenu de supprimer l'emploi existant et d'en créer un nouveau.

La transformation d'un élément substantiel peut notamment résulter :

- D'un changement de catégorie hiérarchique, de cadre d'emplois ou du grade de recrutement ;
- D'une modification de l'intitulé du poste et de la nature des fonctions rattachées à l'emploi ;
- D'une modification importante des conditions de rémunération prévues initialement lors de la création de l'emploi ;
- D'une modification du temps de travail hebdomadaire sous certaines conditions.

Les postes concernés sont :

- Un poste de Responsable de la médiathèque rattaché à la Direction de la culture, créé par délibération du conseil municipal n°14.189 du 27 juin 2014, ouvert uniquement en catégorie A au grade de Bibliothécaire.

L'agent·e occupant ce poste a muté vers une autre collectivité, rendant ainsi l'emploi vacant. La collectivité a engagé une procédure de recrutement en vue de pourvoir ce poste qui va se concrétiser par l'embauche d'un·e agent·e de catégorie B. Il convient, en conséquence, de supprimer le poste relevant de la catégorie A et de créer, en remplacement, un poste relevant de la catégorie B comme suit :

| LIBELLÉ EMPLOI | GRADES ASSOCIÉS | TEMPS DE TRAVAIL |
|---|---|---|
| Responsable de médiathèque | Assistant de conservation<br>Assistant de conservation principal de 2ème classe<br>Assistant de conservation principal de 1ère classe | Temps complet |

- Un poste d'Assistant·e administratif·ve rattaché au service administratif de la Direction des services techniques, créé par délibération n°14.213 du 3 septembre 2014, ouvert uniquement sur le grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260604-2026_157-DE

L'agent·e occupant ce poste a pris sa retraite, rendant ainsi l'emploi vacant. La fonction est depuis plusieurs mois occupée par un·e agent·e non permament·e. Afin d'être cohérent avec les missions, il convient en conséquence, de supprimer le poste relevant de la filière technique et de créer, en remplacement, un poste relevant de filière administrative comme suit :

| LIBELLÉ EMPLOI | GRADES ASSOCIÉS | TEMPS DE TRAVAIL |
|---|---|---|
| Assistant·e administratif·ve | Adjoint administratif<br>Adjoint administratif principal de 2ème classe<br>Adjoint administratif principal de 1ère classe | Temps complet |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et des emplois

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ

MAIRIE DE LIFFRE
Ille-et-Vilaine

*Hôtel de ville*
*Rue de Fougères*
*35340 LIFFRE*

02 99 68 31 45
*contact@ville-liffre.fr*

**www.ville-liffre.fr**